



Haute Vallée
de la Creuse

Clairavaux, Croze, Felletin

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1 – Identification de la Collectivité Maître d'ouvrage :

S.I.A.E.P de la Haute Vallée de la Creuse
Hôtel de Ville
12 Place Charles de Gaulle
23500 FELLETIN
Tel : 05 55 66 51 11
courriel : contact@felletin.fr

2 – Objet du marché :

Sectorisation et télégestion du réseau d'eau potable.

3 – Caractéristiques principales de l'opération :

Lot n° 1 – Compteurs de sectorisation

- 25 compteurs divers diamètres,
- 12 débitmètres divers diamètres.

Lot n° 2 – Equipements électromécaniques

- 10 capteurs de niveau pour réservoir,
- 15 alarmes sur portes de réservoirs,
- 18 postes satellites de télégestion,
- 1 poste de supervision.

Lot n°3 – Regards de comptage

- 17 regards pour dispositifs de comptage.

4 – Mode de passation du marché :

Marché par procédure adaptée selon l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et du décret n° 2017-516 du 10 avril 2017, avec possibilité de négociation.

5 – Délai d'exécution :

Le délai d'exécution ne pourra pas dépasser un délai de :

- Lot n° 1 : Compteurs de sectorisation : trois (3) mois,
- Lot n° 2 : Equipements électromécaniques :
 - Tranche ferme : trois (3) mois,
 - Tranche optionnelle : deux (2) mois,
- Lot n° 3 : Regards de comptage : trois (3) mois.

6 – Justifications à produire : se référer à l'article 4 du règlement de la consultation

7 – Critères de jugement : article 5 du règlement de la consultation.

LOTS N° 1, 2 ET 3 :

- Prix (60 % de pondération),
- Valeur technique de l'offre (40 % de pondération).

Le mode de calcul de chaque critère est détaillé dans le règlement de la consultation

8 – Modalités d'obtention du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est téléchargeable directement sur le site : www.centreofficielles.com.

9 – Date limite de remise des offres :

Vendredi 27 juillet 2018 à 12 heures.

10 – Précisions concernant les délais d'introduction des recours : se référer à l'article 36 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

12 – Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle les renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Limoges – 7 cours Vergniaud 87000 LIMOGES – Tél. : 05.55.33.91.55.

13 – Demande de renseignements :

Bureau d'Etudes INFRALIM
Tél : 05.55.52.15.28
Fax : 05.55.52.15.78
e-mail : pfalguere@infralim.com

14 – Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion :

20 juin 2018